

Domaine Public

1 8 2 7

Edition PDF
du 08 juin 2009

Les articles mis en ligne
depuis DP 1826
du 1^{er} juin 2009

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Elections européennes: la Suisse concernée mais spectatrice

Le Parlement européen élu dimanche légifèrera pour nous qui n'avons pas voix au chapitre autant que pour les pays membres (Jean-Daniel Delley)

Artistes et sécurité sociale: une mésentente durable

Les Chambres ne peuvent prétendre encourager la culture et négliger la sécurité sociale de ceux qui la font (Yvette Jaggi)

Les agissements de Laxey Partners en Suisse

Un bras de fer financier à suivre dans l'industrie de la construction (Daniel Marco)

Quand tu s'ras grand, fais c'que tu veux. Mais au moins un travail convenable!

La 4e révision de la loi sur l'assurance-chômage arrive devant les Chambres (Jean Christophe Schwaab)

Le temps long de la revitalisation des paysages

Une exposition différente à voir à Lausanne jusqu'au 31 juillet (Françoise Gavillet)

Genève et ses musées: une polémique à l'ombre de Calvin

S'assimiler ou s'accommoder: telle est la question sur laquelle il faut revenir après le départ de Cäsar Menz et un audit sommaire (Daniel Marco)

Elections européennes: la Suisse concernée mais spectatrice

Le Parlement européen élu dimanche légifèrera pour nous qui n'avons pas voix au chapitre autant que pour les pays membres

Jean-Daniel Delley (05 juin 2009)

Les élections au Parlement européen ne semblent pas soulever les passions dans les pays membres de l'Union. L'intérêt est encore moindre chez nous; en Suisse romande, indifférents ou condescendants, nous observons la campagne qui, outre Jura, patine dans le marigot politique hexagonal.

Le désintérêt des uns et des autres pêche par ignorance des enjeux. En effet, le Parlement européen n'est plus l'organe purement consultatif des débuts de la construction communautaire. Plus des deux tiers des projets législatifs présentés par la Commission nécessitent son aval. En matière d'environnement, de transports, de protection des consommateurs, d'immigration notamment, les députés peuvent amender les textes. Et, à l'exception de la politique agricole, ils sont maîtres du

budget.

Par ailleurs les décisions de ce Parlement, qui s'affirme au fil des traités, nous concernent très directement. En effet, la moitié environ du droit suisse est directement inspirée des textes adoptés à Bruxelles ou à Strasbourg, soit par obligation contractuelle résultant des traités bilatéraux, soit par décision «autonome» des autorités helvétiques. L'adoption unilatérale du principe du «Cassis de Dijon» constitue le dernier exemple en date de cette «autonomie» (DP 1816). Dans une interview donnée à europa.ch, le magazine du Nouveau mouvement européen suisse (Nomes), le professeur Thomas Cottier de l'Université de Berne confirme les résultats d'une étude conduite par des chercheurs genevois: la reprise du droit européen représente la même proportion de la

législation en Suisse et en Autriche. La Suisse est donc membre de fait de l'Union européenne sans le savoir, ou sans vouloir le savoir: répondant à un postulat du socialiste vaudois Roger Nordmann, le Conseil fédéral a refusé de signaler explicitement les cas d'alignement autonome.

Au nom de la préservation d'une souveraineté chaque jour plus fictive, nous nous privons du droit de codécision que nous garantirait une adhésion formelle. Seule au milieu du continent, la Suisse se retrouve en position de faiblesse sur la scène internationale, comme nous avons pu nous en apercevoir en matière fiscale et de secret bancaire. L'indifférence et la condescendance ne sont vraiment plus de mise.

Artistes et sécurité sociale: une mésentente durable

Les Chambres ne peuvent prétendre encourager la culture et négliger la sécurité sociale de ceux qui la font

Yvette Jaggi (03 juin 2009)

Quelle protection sociale pour les artistes? Peut-on tous les soumettre au même régime, piloté au niveau fédéral? Faut-il donner la priorité aux acteurs culturels les plus défavorisés en matière de prévoyance-vieillesse et d'assurance-

chômage? Aux intermittents du spectacle et aux travailleurs atypiques en situation précaire? Posées et retournées dans tous les sens depuis une quinzaine d'années, traitées à longueur de rapports fédéraux insatisfaisants (DP 1773) et de

réponses peu substantielles à moult interventions parlementaires, ces questions attendent toujours une réponse globale susceptible de remplacer le bricolage actuel. En se contentant d'apporter des solutions partielles, la

Confédération et les assurances privées ont, intentionnellement ou pas, divisé les artistes en fonction de leurs différents intérêts catégoriels, qui sont par exemple largement pris en compte pour les musiciens d'orchestre ou au contraire totalement oubliés pour les «individuels», tels les auteurs et compositeurs.

Question documentation, le Conseil des Etats a tout pour bien faire en examinant à son tour le projet de Loi sur l'encouragement de la culture (LEC). Sauf que les «sénateurs» ont à se prononcer sur deux propositions différentes mais ne s'excluent pas. L'une, à la fois sectorielle et peu réaliste, émane du conseiller national Bortoluzzi (UDC/ZH) qui l'a sans doute lancée pour couler l'autre, plus générale. Et cette dernière, adoptée par le Conseil national en mars dernier, sous la forme d'une motion reprise par la Commission du Conseil des Etats. Les deux textes vont probablement survivre aux débats parlementaires. Peu

importe dira-t-on, qui peut le plus peut le moins. Certes, mais au moment de préparer la réglementation, l'administration ne manquera pas de choisir ce qui lui semblera le moindre mal – c'est-à-dire la formule la moins coûteuse pour la Confédération.

Rien ne prouve que ce sera la solution de Toni Bortoluzzi, un spécialiste de la politique du pire. Le député zurichois demande, rien moins, que «la Confédération verse à l'institution de prévoyance liée de l'artiste concerné un pourcentage – fixé par le Conseil fédéral – du montant des aides financières qu'elle alloue aux acteurs culturels». S'agit-il de subventions directes ou versées par l'intermédiaire de Pro Helvetia? Et les artistes subventionnés par les cantons et les villes? Plus question d'une solution en souplesse telle que préconisée par la motion générale du Conseil national, tendant à «étendre la prévoyance professionnelle

facultative aux conditions d'engagement valables pour les professions [artistiques] avec changements de place fréquents ou engagements de durée limitée telles qu'elles sont définies dans la législation sur l'assurance-chômage.»

Pour assurer une rente aux artistes, les Chambres misent donc sur l'assurance facultative, M. Bortoluzzi sur une prévoyance partielle. Sauf que cette dernière ne doit pas intéresser grand monde. Ainsi les comédiens, qui bénéficient d'une prévoyance professionnelle avec la fondation Artes et Comoedia, ne songent pas davantage que les autres acteurs culturels à souscrire une police de prévoyance liée.

Si la LEC ne fournit pas de réponse au problème de la sécurité sociale des artistes, elle manquera son but, en oubliant un important chapitre de l'encouragement de la culture, celui du soutien à ses travailleurs.

Les agissements de Laxey Partners en Suisse

Un bras de fer financier à suivre dans l'industrie de la construction

Daniel Marco (06 juin 2009)

Laxey Partners est entré dans l'actionnariat d'Implenia à la faveur d'une OPA dite inamicale. Pour mémoire, Implenla est l'entreprise la plus importante des secteurs de la construction et de l'immobilier en Suisse. Née de la fusion de Zschokke et Batigroup, elle emploie 6'000 salariés. Les dirigeants d'Implenia sont inquiets de cette manœuvre

qu'ils tentent de contrer. Jusqu'à aujourd'hui ils y sont parvenus par le biais d'actions en justice. En mars 2008, la Commission fédérale des banques a constaté que Laxey Partners avait violé l'obligation de déclarer ses acquisitions d'actions. Elle a porté plainte auprès du département fédéral des finances et donné ainsi raison à Implenla. Un

jugement confirmé en décembre dernier par le Tribunal administratif fédéral. Mais le bras de fer se poursuit. Laxey Partners ne donne toujours pas de réponse à la proposition d'Implenia de rachat des actions en sa possession.

A Implenla, du haut en bas de la hiérarchie, personne n'a

oublié le rôle de Laxey Partners dans les difficultés de Swissmetal et de Saurer. En 2006, alors qu'il était devenu un an plus tôt le plus gros actionnaire de cette entreprise de machines textiles, Laxey Partners avait déclaré qu'il s'engageait à long terme. Cela quelques jours seulement avant la revente de Saurer à Oerlikon qui lui avait permis d'encaisser le pactole d'une plus-value de 40%.

Plusieurs scénarios de dépeçage d'Implenia sont prêtés à Laxey Partners:
- Le secteur «tunnel» est vendu à la Bau Holding Strabag AG, une entreprise concurrente ayant son siège en Autriche.

- Le secteur «bâtiment» est cédé au groupe Bouygues.
- Le secteur «immobilier» est vendu à l'une des nombreuses firmes de l'immobilier spéculatif international.

Ces tribulations sont à suivre. Plusieurs observateurs du monde des affaires ont lié la démission surprenante du patron d'Implenia, Werner Karlen, le 6 avril, deux mois seulement après sa nomination, aux manœuvres de Laxey Partners. Les syndicats, Unia notamment, ont manifesté leur inquiétude quant à l'avenir de l'entreprise.

P.S. Un lecteur m'a fait remarquer que les hedge funds

(fonds alternatifs ou spéculatifs) ne sont pas des prédateurs d'entreprises, un qualificatif qu'il faudrait réserver aux private equity funds (fonds de capital investissement). Mais dans ce domaine, les définitions sont pour le moins floues. Laxey Partners, dont il est question dans cet article, est
- un private equity fund pour Martin Hellweg de Swissmetal.
- un «hedge fund» avec guillemets pour le Moniteur européen.
- un hedge fund sans guillemets pour Jusletter.

Quand tu s'ras grand, fais c'que tu veux. Mais au moins un travail convenable!

La 4e révision de la loi sur l'assurance-chômage arrive devant les Chambres

Jean Christophe Schwaab (02 juin 2009)

L'assurance-chômage n'est pas l'oreiller de paresse dénigré par certains. Non, les chômeurs ne se la coulent pas douce aux frais de la princesse en étant payés à ne rien faire jusqu'à 80% de leur salaire précédent. Ils doivent plutôt accepter tout travail «convenable» que leur propose l'Office régional de placement (ORP), sous peine d'être sanctionnés et de voir leurs indemnités réduites.

Cette notion de travail «convenable» (art. 16 LACI) est fondamentale pour lutter contre le risque de sous-enchère inhérent à toute obligation d'accepter n'importe quel emploi: Sans cette notion,

les bénéficiaires de l'assurance-chômage pourraient être contraints d'accepter n'importe quoi à n'importe quelles conditions. Faisant ainsi pression sur les autres salariés, que leur employeurs auraient beau jeu d'inciter à modérer leur prétentions salariales sur l'air du «il y en a des tas d'autres qui seraient prêts à faire le même boulot que toi, mais moins cher».

L'emploi des jeunes, ce n'est pas convenable

La majorité de la commission de la sécurité sociale du Conseil des Etats, premier conseil à traiter (les débats en plénum

devraient avoir lieu le 8 juin) de la 4ème révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), vient pourtant d'ouvrir une brèche dans cette notion de travail convenable aux dépens des jeunes de moins de 30 ans. Pour cette catégorie de chômeurs, la notion de travail convenable devrait être moins contraignante: un emploi qui ne tiendrait pas raisonnablement compte des aptitudes ou de l'activité précédente respecterait désormais les conditions pour que l'ORP puisse obliger l'assuré à l'accepter.

Certes, on pourra rétorquer qu'il vaut mieux un emploi

n'ayant rien à voir avec ce que l'on a appris que pas d'emploi du tout. Mais cet affaiblissement des critères du travail convenable pose deux problèmes à ne pas sous-estimer.

Dévalorisation de la formation

Le premier, une dévalorisation de la formation, notamment de la formation professionnelle. Avec cette mesure, les jeunes chômeurs qui sortent d'apprentissage sont en effet clairement incités à changer de métier sans avoir eu le temps de l'exercer. Et ce, alors que tous les bords politiques portent (avec raison) l'apprentissage aux nues depuis de nombreuses années! Cette proposition tient en outre fort peu compte du fait que l'assurance-chômage ne permet guère le changement de branche souhaité, en excluant par exemple de financer une nouvelle formation (alors que ce serait une mesure de réinsertion utile dans bien des cas) ou en n'accordant d'allocation de formation (art. 66a LACI) qu'aux chômeurs... de plus de 30 ans. Bref, les jeunes chômeurs n'ont qu'à jeter leur formation durement

acquise aux orties, sans que l'assurance ne les soutienne.

Je sous-enchéris, tu sous-enchéris, ils sous-enchérisent

L'autre point préoccupant est une porte ouverte à la sous-enchère. Certes, ce n'est pas cette petite modification de la notion de travail convenable qui va tirer tous les salaires vers le bas. Mais il n'en demeure pas moins qu'un pan de la digue a cédé. Et que les partisans d'une assurance-chômage qui oblige à accepter n'importe quelles conditions de travail pourront s'appuyer sur cette définition moins contraignante du travail convenable pour l'affaiblir encore plus. A terme, c'est la totalité de la notion de travail convenable qui pourrait être ainsi menacée. Les jeunes chômeurs deviendraient alors, bien malgré eux, les précurseurs d'une pression sur les salaires qui ne serait pas le fait de quelques employeurs peu scrupuleux, mais qui serait encouragée par une assurance sociale.

Et ce alors qu'une des mesures du marché du travail principalement destinée aux

jeunes chômeurs comporte déjà un risque important de sous-enchère: le stage professionnel. Cette mesure, qui peut avoir son utilité pour les jeunes sans expérience professionnelle, peut en effet inciter les entreprises à remplacer de vrais emplois par des places de stages subventionnées aux trois quarts par l'assurance-chômage. Les cas de stagiaires devant faire le même travail que leurs collègues qualifiés pour un salaire moindre sont en effet légion.

Cette proposition est symptomatique de l'état d'esprit d'un Parlement qui ne se penche sur le cas de l'assurance-chômage que dans l'unique objectif de faire des économies. La montée rapide du nombre de sans-emploi devrait pourtant l'inciter à considérer cette assurance sociale non pas sous l'angle des (fausses) économies à court terme, mais plutôt sous l'angle des mesures qu'il conviendrait de mettre en place à long terme pour réinsérer efficacement malgré les difficultés économiques.

Le temps long de la revitalisation des paysages

Une exposition différente à voir à Lausanne jusqu'au 31 juillet

Françoise Gavillet (06 juin 2009)

Un long espace uniformément blanc, que l'on peut embrasser d'un seul coup d'œil dès l'entrée, la Galerie Lucy Mackintosh à Lausanne. Installée dans une ancienne halle de l'école d'architecture de l'EPFL, cette galerie

présente jusqu'à fin juillet une exposition d'un intérêt majeur: Grands paysages d'Europe.

On y découvre une douzaine de projets, réalisés ou en cours de réalisation, de requalification de grands espaces européens.

Le plus souvent, ils concernent des sites gravement dégradés par l'industrie lourde ou par des travaux de génie civil, par l'accumulation de déchets urbains, ou encore marqués par le recul de l'agriculture et du peuplement. Toutes ces

interventions visent à revitaliser ces espaces souvent très étendus et à permettre aux habitants de la région de se les réapproprier comme lieux de vie et de rêve.

Un projet emblématique

Le premier projet, très spectaculaire, que rencontre le visiteur entrant dans la galerie concerne le Bassin de Lausitz, une mine de lignite à ciel ouvert, exploitée de manière intensive du temps de la RDA, avec destruction de dizaines de villages au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction. L'exploitation minière, devenue non rentable, a été abandonnée peu après la chute du Mur de Berlin. Le projet présenté, dont la mise en œuvre va s'étendre sur plusieurs décennies, consiste à laisser l'eau occuper petit à petit les larges dépressions creusées par l'exploitation minière, et à faciliter le retour de la végétation et de la vie animale. Les photos présentées sont impressionnantes: d'un côté une région dévastée, marquée de longues stries de décapage du sol pour en extraire le minerai, des élévations colorées qui font penser au Grand Canyon, et de l'autre des vues qui permettent de mesurer l'avancée actuelle de cette revitalisation: grands lacs en formation, reboisements en cours, habitations lacustres expérimentales.

A travers l'Europe

Trois projets suisses sont présentés. Ils concernent la revitalisation de la rivière l'Aire et de ses rives, entre Genève et la Savoie, que l'on laisse s'échapper du canal dans

lequel elle avait été endiguée et divaguer en retrouvant un cours naturel; le traitement paysager du dépôt côté Tessin des déchets du creusement du futur tunnel ferroviaire de base du Gothard; et une intervention douce pour promouvoir un nouveau regard sur une montagne, Cardada, au-dessus de Locarno.

Plusieurs projets français de grande ampleur sont aussi mis en valeur, dont certains sont déjà connus du public: l'aménagement de la rive gauche de la Garonne à Bordeaux, avec passage du tram et espaces de déambulation publique, ou le projet Lyon-Confluence visant à valoriser la partie de la presque île lyonnaise au-delà de la gare de Perrache.

Parmi les projets espagnols, celui de la restauration paysagère de la décharge de la vallée d'En Joan est spectaculaire aussi. Pendant plus de 30 ans, les déchets de la ville de Barcelone ont été déversés le long d'une vallée étroite située dans le parc naturel del Garraf. Depuis peu, le sol est progressivement drainé et les terres polluées rendues inertes, avant que le site puisse être redessiné et revitalisé. Le lieu est actuellement si pollué qu'il ne sera pas visitable avant une douzaine d'années.

A côté de cette intervention majeure, l'exposition présente une intervention beaucoup plus légère, dans le parc volcanique de la Garrotxa près de Gérone. Les paysans de la région, dès le 19^e siècle, ont exploité là une ancienne coulée de lave, d'abord pour le charbon et le bois, puis en y

créant de très petits champs cultivables par déplacement de pierres et de rochers avec lesquels ils ont construit murets et cabanons. L'exploitation de ces parcelles cultivables, devenue non rentable, a été plus tard abandonnée. Le travail des architectes paysagistes a consisté là à valoriser le labour humain et le paysage ainsi dessiné pendant un siècle.

Scénographie

La séduction de cette exposition tient à la fois à l'originalité de son thème et à l'intelligence, à la subtilité et à la qualité esthétique de la scénographie, que l'on doit à la commissaire Lorette Coen. Une première exposition a été conçue et montée par elle à Lanzarote, à l'initiative de la Fondation Cesar Manrique. Elle est présentée aujourd'hui à Lausanne, enrichie et augmentée. Même s'il s'agit d'une exposition documentaire, le choix des illustrations présentées, maquettes, dessins d'architectes, photos, films vidéo, nous rend immédiatement sensibles la complexité de ces projets, et leur force artistique.

Complexité car de telles réalisations se trouvent nécessairement imbriquées dans la vie sociale et politique de la région, faisant l'objet de longues concertations, parfois difficiles, avec les autorités et la population. De plus, par leur nature même, ces projets s'inscrivent dans un temps long, souvent générationnel. Ils ont de ce fait une dimension visionnaire (ce sont des «projets de rêveurs», comme le dit Lorette Coen) et d'une certaine manière ils ne peuvent

qu'échapper à leurs créateurs qui, le plus souvent, n'en verront pas l'aboutissement.

Nouveau regard

L'exposition illustre aussi le fait que l'on est entré dans un nouvel avatar (ou une nouvelle ère...) de la relation humaine au paysage. Celui-ci n'est plus, comme dans la peinture romantique par exemple, objet de contemplation, miroir d'un paysage intérieur (voir C.D. Friedrich). Il semble que l'on

soit sorti aussi, en Occident tout au moins, d'une prise en compte de ces espaces comme simple accumulation de ressources naturelles à exploiter d'une manière industrielle. Les projets présentés dans cette exposition illustrent une attitude nouvelle: considérer ces espaces comme lieux de culture, d'histoire humaine, et chercher à valoriser ces différentes dimensions dans une approche esthétique. Ces préoccupations multiples sont constamment

présentes, dans la manière d'inscrire les projets dans le paysage, dans le souci d'accompagner leur réhabilitation plutôt que de la planifier à l'ancienne, et aussi dans la qualité artistique des esquisses et dessins présentés.

Exposition Grands Paysages d'Europe du 15 mai au 31 juillet 2009, Galerie Lucy Mackintosh, av. des Acacias 7, Lausanne

Genève et ses musées: une polémique à l'ombre de Calvin

S'assimiler ou s'accommoder: telle est la question sur laquelle il faut revenir après le départ de Cäsar Menz et un audit sommaire

Daniel Marco (04 juin 2009)

Genève a toujours mal à ses musées. Cette fois il ne s'agit pas de l'état des bâtiments (DP 1772), mais de celui des âmes des décideurs.

Après un audit, une démission, un intérim, une nomination... et une polémique, une seule certitude: l'ancien patron des musées de Genève n'était pas un bon patron. Par contre était-il un bon conservateur? L'audit répond non; mais au-delà, cet avis est loin d'être partagé.

Une question demeure: l'esprit d'austérité imposé par Jean Calvin (1509-1564) et les ordonnances somptuaires interdisant jusqu'au dix-huitième siècle de posséder des tableaux et des sculptures ont-ils gêné, voire empêché jusqu'à aujourd'hui la formation de collections d'art?

Répondre non, personne n'ose

vraiment. La grande majorité des historiens et des critiques livre le plus souvent un message expliquant laborieusement que le temps et l'histoire ont lissé l'intégrisme du réformateur français. Mais on est loin du compte! Calvinopolis selon William Vogt (1859-1918), pamphlétaire et député du parti des Libertins au Grand Conseil (1898-1901) ou Calvinograd selon des artistes/squatters contemporains, existe.

Certes, tout n'est pas resté figé dans un calvinisme hors d'âge. Le temps et l'histoire ont agi et agissent encore. Mais on n'efface pas un gène culturel de cette importance, maintenu et entretenu. On s'adapte par assimilation ou accommodation selon la théorie de Jean Piaget (1896-1980).

On peut noter plusieurs exemples réussis de ces adaptations:

- La première Ecole genevoise de peinture du paysage initiée par Pierre-Louis De la Rive (1753-1817) et celles qui ont suivi.
- Ferdinand Hodler (1853-1918), le rajouté difficile à assimiler.
- Auguste de Niederhausern-Rodo (1863-1921) un autre rajouté, artiste maudit, sculpteur de talent.
- Martin Bodmer (1899-1971), Josef Mueller (1887-1977), les collectionneurs obstinés du 20e siècle; Simon Rath (1766-1819), le musée du même nom, Charles Galland (1816-1901), le Musée d'art et d'histoire, les mécènes du 19e; ceux d'aujourd'hui comme Jean Bonna, etc.
- Les conservateurs éclairés Rainer-Michael Mason, Christophe Chérix (trop

rapidement parti à New York) du Cabinet des estampes.

- Les artistes d'aujourd'hui, par exemple John Armleder (1948), Carmen Perrin (1953), Sylvie Fleury (1961), Fabrice Gygi (1965) et d'autres encore. On doit également trouver des vecteurs de ces adaptations dans les lieux dits alternatifs qui abritent actuellement des artistes à Mottatton (ex-usine Sodeco), à Kugler (ex-usine éponyme) etc.; lieux malheureusement promis à la démolition pour faire place à des logements.

Or l'audit ignore cette donnée historique et culturelle fondamentale.

L'uniformisation de son argumentaire, qui s'insère parfaitement dans la mondialisation du langage culturel et artistique, est inquiétant. L'audit néglige le

temps qu'il faut dans les domaines de l'art et de la culture, où face à la tendance à l'uniformité, les différences, le caractère unique et le non-reproductible peuvent devenir des pistes sérieuses pour établir une existence reconnue. Il se disqualifie ainsi dans la difficile reprise d'une ligne et d'une organisation pour l'avenir des musées de Genève qu'annoncent les dégâts directs et collatéraux de la crise qu'il a ouverte: crise qui rend plus que jamais nécessaire et obligé le processus d'adaptation «piagétien».

Quant à la polémique sur la qualité du futur conservateur, elle est à situer dans la rubrique footballistique. Les changements d'entraîneurs ne traitent pas des origines du club ni de son histoire.

Une deuxième question reste aussi taboue que la première. Genève, canton-ville, métropole multicantonale et multinationale de près de 750'000 habitants, peut-elle encore se permettre des doubles commandes concurrentielles, voire rivales, entre communes et canton dans la direction des affaires publiques? Chaque crise de gouvernance de la Ville de Genève, la plus importante de ces communes, celle d'origine, renvoie à une dispute à la ligne de front mouvante. Dans les années 60, la gauche ne prisait guère l'autonomie communale que la droite défendait becs et ongles. Aujourd'hui la gauche a viré au communalisme et une partie de la droite est plus molle dans sa détermination. Mais une adaptation vers un canton-ville, modèle Bâle-Ville, est indispensable.